



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 07 / 2025

AU CONSEIL GENERAL

Concernant

LE BUDGET 2026

Législature 2021-2026

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Signy-Avenex, le 31 octobre 2025

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Signy-Avenex,

La Municipalité présente au Conseil général le budget communal pour l'année 2026, élaboré conformément au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), à la Loi sur les communes (LC; BLV 175.11) et au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom; BLV 175.31.1). Ce budget s'inscrit dans la continuité du premier exercice MCH2 adopté en 2025, et reflète la volonté de maintenir une gestion rigoureuse et durable du ménage communal tout en assurant la qualité des prestations à la population.

1. Résumé et décision proposée

La Municipalité soumet un budget 2026 équilibré, respectant les principes de prudence et de transparence. Ce budget est, après celui de 2025, le 2e sous le nouveau modèle harmonisé MCH2. Le résultat de fonctionnement et les investissements projetés permettront de poursuivre les objectifs du Plan de législature, tout en préservant la capacité d'autofinancement de la Commune. Ce budget sera notamment marqué par le changement de législature au courant de l'année 2026.

2. Cadre légal et normes applicables

- Loi sur les communes (LC; BLV 175.11), art. 93 ss et 93a.
- Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom; BLV 175.31.1).
- Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), manuel CSPCP, édition 2025.
- Directives cantonales relatives à l'établissement des budgets et comptes communaux.

3. Contexte communal et hypothèses 2026

- Population estimée pour 2026: 610 habitants ;
- Inflation prévue :0 % | Indexation salariale : 0 % | Évolution charges énergie : 0 % ;
- Péréquation et subventions : selon estimations cantonales au 01.09.2025 ;
- Point d'impôts à 58% pour 2026.

4. Budget de fonctionnement 2026

Le compte de fonctionnement présente les charges et revenus selon les rubriques du plan comptable MCH2.

Rubrique	Nature MCH2	Budget 2026 (CHF)		Budget 2025 (CHF)	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	483'025	255'025	449'060	260'650
1	Ordre et sécurité publics, défense	138'799	2'400	134'506	2'400
2	Formation	539'430	0	646'490	0
3	Culture	72'985	2'500	45'270	2'500
4	Santé	5'827	0	4'250	0
5	Prévoyance sociale	18'343	1'270	18'150	870
6	Trafic et Télécommunication	268'198	34'000	338'590	34'00
7	Protection environnement et Aménagement du territoire	696'712	600'160	682'620	606'750
8	Économie publique	61'110	52'160	36'590	29'400
9	Finances et impôts	1'749'557	3'095'610	1'724'442	3'149'375
	Résultats		9'139		2'707

Résultat budgété de fonctionnement : 9'139 CHF

5. Commentaires

0. Administration

En ce qui concerne les points principaux, deux décisions sont à souligner au sujet de notre Secrétaire Municipale, Madame Marianne Bardel. En 2026, elle atteindra quarante années de service en tant que greffière de la Commune. À cette occasion, la Municipalité prévoit l'octroi d'une prime de 4'000 CHF. Par ailleurs, une enveloppe de 10'000 CHF est budgétisée pour le recrutement de son/sa successeur/e, en anticipation de son départ à la retraite au cours du premier trimestre 2027. Ce montant vise à couvrir les frais liés à la procédure de sélection ainsi qu'à assurer une période de collaboration, afin de garantir une transmission optimale des dossiers.

La Municipalité souhaite par ailleurs renforcer son soutien à l'événement sportif communal, le Concours hippique de la Côte, organisé chaque année en juin sur les terres du Parc Chevalin, en portant le montant du don annuel de 200 CHF à 1'000 CHF.

Enfin, dans la perspective de la prochaine législature (2026-2031), un investissement est prévu pour améliorer l'équipement informatique dédié à l'activité des Municipaux, comprenant l'acquisition de cinq ordinateurs portables ainsi que les installations et licences nécessaires. Cette démarche a pour objectif de remplacer l'utilisation d'appareils privés et de renforcer la sécurité des données communales.

1. Ordre et Sécurité Publique, Défense

Cette rubrique n'amène aucuns commentaires, car il est imposé par les intercommunalités et le canton (94'000 CHF pour la facture policière – payé au canton).

2. Formation

Comme pour la rubrique précédente, cette ligne n'amène aucun commentaire car imposé par des décisions intercommunales (entre autres AEE et AIAB) ainsi que le canton.

3. Culture, sport et loisirs, églises

Dans cette rubrique nous trouverons notamment la part AIAB liée à la piscine (47'701 CHF soit 65% des charge de cette rubrique). Sous cette rubrique se trouve aussi les charges/ subventions de la commune pour les animations du village pour un montant total de 10'000 CHF. Le soutien au Kiwi club figure sous la rubrique 5 Prévoyance Sociale. La baisse des charges pour les affaires religieuses et essentiellement due au fait qu'en 2025 une étude de 20'000 CHF autour de notre temple avait été enregistrée. La rubrique 3 n'amène pas d'autres commentaires.

4. Santé

Sous cette rubrique sont enregistrés les coûts du défibrillateur de la Commune ainsi que des frais liés aux services médicaux des écoles et de la clinique dentaire pour un montant de 3'747 CHF (soit 64% de la rubrique).

5. Prévoyance sociale

Comme mentionné plus haut nous trouvons ici notamment le subventionnement de la Commune aux activités du Kiwi Club et autres activités/ soutiens pour nos aînés, pour un montant de 10'300 CHF. La contribution communale à l'ARAS, figure aussi sous cette rubrique. Le futur de cette association est dépendant des discussions menées actuellement au canton pour une reprise sous une autre entité juridique des activités sociales.

6. Trafic et télécommunications

Nous avons choisi d'adopter une approche conservatrice concernant la majorité de nos frais directement contrôlables. Une vigilance particulière est requise concernant les transports publics. Bien que Région de Nyon prenne en charge une partie des coûts du bus à fréquence de 15 minutes pour 2026, certaines décisions fédérales récentes, relatives à des réductions budgétaires, laissent envisager un scénario moins favorable quant à la participation financière du Canton ou de la Confédération. Ces dernières ont en effet revu à la hausse les critères d'attribution, malgré l'efficacité démontrée de l'augmentation de la cadence des bus. Il est donc possible qu'à partir de 2028, la totalité des charges soit supportée par les communes d'Eysins, Grens et Signy, entraînant une hausse progressive des contributions financières.

7. Protection environnement et aménagement du territoire

Cette rubrique regroupe plusieurs postes essentiels à la bonne gestion de la commune, à savoir : le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, le cimetière ainsi que l'aménagement du territoire (urbanisme). Les charges liées au PACom ne sont pas au budget, car elles sont liées à un préavis.

a. Traitement des eaux usées

La gestion des eaux usées est assurée en grande partie par l'Intercommunale AEB, qui prélève sur ce compte un montant de 193'500 CHF. Cette dépense représente environ 85 % de ce poste, soulignant l'importance des contributions intercommunales dans ce domaine.

b. Gestion des déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, il est important de souligner que ce poste doit rester équilibré grâce à la taxe prélevée auprès des habitants. Grâce à ce mécanisme d'équilibre financier, il n'y a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet pour l'exercice en cours.

c. Cimetière

Afin d'anticiper les besoins futurs, la Municipalité projette d'effectuer des travaux d'agrandissement du colombarium au cimetière. L'objectif est d'augmenter le nombre de cases disponibles pour les familles. Le montant estimé pour ces travaux s'élève à 16'880 CHF.

d. Aménagement du territoire

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, la Municipalité a fait le choix d'investir dans un Géoportail performant. Cet outil numérique permet d'améliorer nettement l'accès et la lecture des données territoriales, notamment pour le suivi des curages réalisés sur la commune. Afin d'optimiser son utilisation, des licences supplémentaires ont été intégrées au budget.

e. Participation à Région de Nyon

Enfin, cette rubrique comprend également la participation financière de la commune à la Région de Nyon. Celle-ci est calculée selon un montant de 23 CHF par habitant, soit un total de 65'100 CHF prévu pour l'année 2026.

8. *Économie Publique*

Sous cette rubrique se trouvent essentiellement les rentrées et sorties financières liées au tourisme. La Municipalité a souhaité augmenter ses charges pour les décorations de Noël et des bacs à fleurs de 500 CHF soit un total de 2'000 CHF pour 2026.

9. *Finances et impôts*

Cette rubrique inclut les entrées fiscales et les montants dus selon la NPIV cantonale (60% vont au canton). La Municipalité adopte une approche prudente concernant les impôts : légère hausse attendue pour les personnes physiques, mais incertitude pour les sociétés, d'où une prévision en baisse des recettes sur les personnes morales par rapport à 2025. Un prêt communal arrive à échéance en 2026 ; sa prolongation sera soumise au Conseil Général, et une charge de 18'500 CHF a été provisionnée pour tenir compte des taux d'intérêt actuels.

6. Péréquation financière et autonomie communale

L'autonomie communale dans la gestion des affaires de la commune n'est que de 30 %. La participation à des structures intercommunales compte pour 25 % du budget et les 45 % restant pour les contributions au canton, principalement dues à la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV).

7. Conclusion

La Municipalité gère strictement ses finances malgré des défis tels que la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des charges cantonales et intercommunales, qui dépassent 70 % des dépenses. Malgré ces contraintes, elle prévoit un léger excédent budgétaire pour 2026.

Décision

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

- Vu* le présent préavis no 07/2025,
- Oui* le rapport de la commission de gestion,
- Attendu* que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Décide :* d'accepter le préavis 07/2025 concernant le budget 2026 de la Commune de Signy Avenex tel que présenté.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité le 27 octobre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Yves DALEBROUX

La Secrétaire

Marianne BARDEL

